

FORMATION CONTINUE DES AGENTS IMMOBILIERS EX ALUR-ELAN

FORMATION REGLEMENTAIRE

2024



Formation dédiée aux professionnels
du secteur de l'immobilier

FORMATION DES AGENTS IMMOBILIERS

La formation obligatoire de la loi ALUR, ou Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, est une exigence légale en France destinée à former les professionnels de l'immobilier. Cette formation vise à garantir que les acteurs du secteur immobilier sont au fait des dernières réglementations et pratiques en matière de location et de vente de biens immobiliers. Elle aborde des sujets tels que les droits et devoirs des locataires et des propriétaires, les contrats de location, les obligations énergétiques, et les enjeux de l'urbanisme. La loi ALUR vise ainsi à renforcer la protection des consommateurs et à promouvoir une meilleure gestion du marché immobilier en France.

Pour rappel

La durée de la formation continue est de quatorze heures par an ou de quarante-deux heures au cours de trois années consécutives d'exercice.

Elle inclut au moins deux heures portant sur la non-discrimination à l'accès au logement et au moins deux heures portant sur les autres règles déontologiques.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Répondre aux exigences de formation posées par la loi ALUR.
- Maintien des connaissances et des compétences adaptées aux besoins opérationnels.
- Mise à jour des connaissances réglementaires, fiscales et commerciales.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une validation des connaissances se fait tout au long de la formation par l'intermédiaire de quiz.

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, nous vous délivrons une attestation de formation qu'il faudra ensuite transmettre à la chambre de commerce et de l'industrie (CCI).

ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

- Afin de débiter de manière optimale, il est nécessaire de :
- Disposer d'un ordinateur équipé d'un navigateur à jour (tel que Google Chrome, Safari ou Firefox) pendant toute la durée de la formation.
- Avoir une certaine familiarité avec les ordinateurs, y compris une maîtrise minimale des applications courantes telles que la messagerie électronique, le navigateur web, la suite bureautique, et la gestion de fichiers PDF.
- Posséder des compétences en navigation sur Internet et disposer d'une connexion haut débit pour un accès fluide.

ACCESSIBILITÉ

Les contenus des modules sont sous-titrés.

DÉMARRAGE DES SESSIONS

Les entrées en formation se font à tout moment.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre boutique en ligne, dans l'onglet «Formations réglementaires» ou bien nous contacter par mail à l'adresse suivante : contact@agifpass.fr pour avoir plus d'informations.

Nos différentes formules

AGIFpass vous propose trois formules prêt-à-l'emploi, chacune composée d'une durée de 14 heures :

Formation digitale

Formation distancielle interactive

Formation présentielle

Le « plus » :

Nous offrons également des modules de formation disponibles à la carte. N'hésitez pas à nous contacter pour personnaliser votre demande, nous nous ajustons à vos besoins de formation.

Formation digitale (14h)

14h : 55 € ttc
à l'unité : 29 € ttc

Formez-vous à votre rythme avec notre parcours de 14h
composé de **e-learning** et de **vidéo learning**.

Bloc A La déontologie immobilière 2 heures 06	Bloc B La lutte contre les discriminations dans l'accès aux logements 2 heures 00	Bloc C Les finalités de la loi Alur 1 heure 01
Bloc D Les modalités d'acquisition des biens immobiliers 1 heure 22	Bloc E Financement de l'immobilier 1 heure 49	Bloc F Fiscalité immobilière 1 heure 36
Bloc G LCB-FT 1 heure 31	Bloc H Le marché immobilier 1 heure 00	Bloc I Les conditions d'exercices des professionnels de l'immobilier 1 heure 35

Possibilité de choisir à la carte :

Bloc A La déontologie immobilière (2h) 25 € TTC	Bloc B La lutte contre les discriminations dans l'accès aux logements (2h) 25 € TTC
--	--

Des **classes virtuelles** animées par nos experts qui vous permettra d'échanger avec vos Pairs sur les sujets de votre quotidien.

Bloc A

La déontologie

2 heures 00

Bloc B

La conformité
juridique d'une
agence immobilière

2 heures 00

Bloc C

La fiscalité
immobilière

2 heures 00

Bloc D

La VEFA, le CCMI et les
différents intervenants
dans un projet immobilier

2 heures 00

Bloc E

L'achat et la
détention d'un bien
immobilier

2 heures 00

Bloc F

Les apports de la loi
ELAN

2 heures 00

Bloc G

La non-
discrimination à
l'accès au logement

2 heures 00

Possibilité de choisir « à la carte » :

Une formation de
deux heures
«à la carte»

59 € TTC

Profitez de l'expérience de nos experts Alur et partagez la votre au sein du groupe. Cette formation utilise une pédagogie digitale et dynamique, afin de favoriser l'ancrage des connaissances.

Jour 1 - 7 heures

Bloc A

Accueil des participants et
présentation du
déroulement de la journée

Bloc B

Programme du matin :
La déontologie

Bloc C

Programme de l'après-midi :
La fiscalité immobilière, la
VEFA, le CCMI et les
différents intervenants dans

Bloc D

Tour de table et clotûre de
la journée

Jour 2 - 7 heures

Bloc A

Accueil des participants et
présentation du
déroulement de la journée

Bloc B

Programme du matin : la
conformité juridique d'une
agence immobilière

Bloc C

Programme de l'après-midi :
les apports de la loi Elan, la
non-discrimination
d'accès au logement, l'achat
et la détention d'un bien im-
mobilier

Bloc D

Tour de table et clotûre de
la journée

Nos conseillers sont à votre disposition pour construire votre projet.

Par mail : contact@agifpass.fr

Par téléphone : 03.26.77.81.88